

Évolution des parts des producteurs et des prix à la production en fonction des structures du marché - Analyse de Marchés Équitables Suisse (MÉS)

Objectif : analyser l'évolution des recettes et des revenus dans l'agriculture suisse en fonction des coûts des intrants et des structures du marché, en mettant particulièrement l'accent sur les prix à la production et les parts des producteurs dans le prix à la consommation.

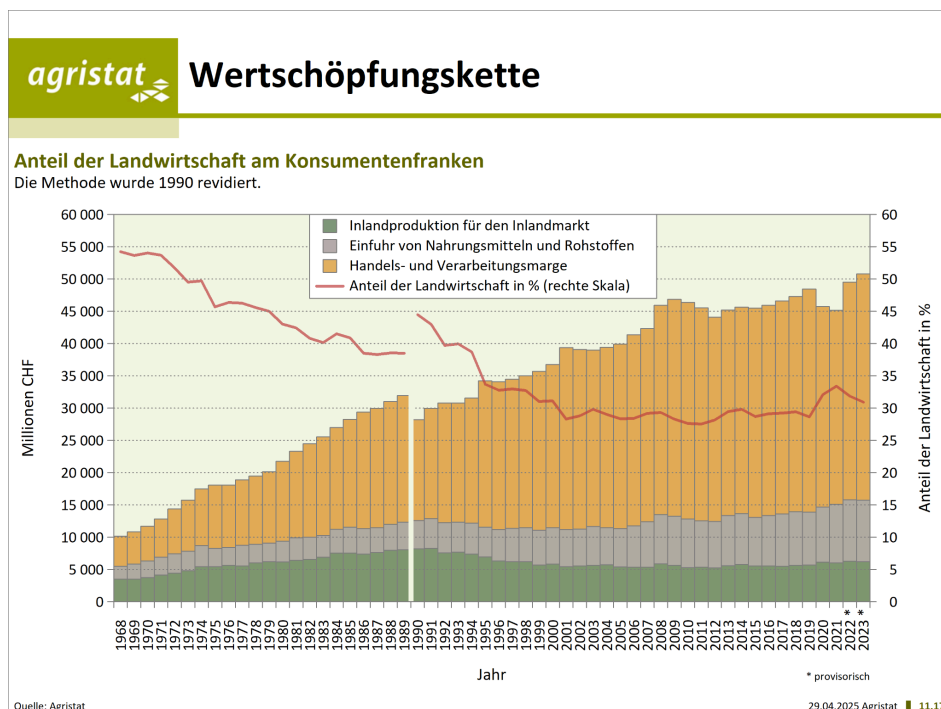
1. Évolution des indices des prix pour l'agriculture

La part de l'agriculture dans le franc consommé a fortement diminué au cours des dernières décennies, passant en moyenne à moins d'un tiers. Elle est calculée comme le rapport entre les dépenses alimentaires aux « prix à la production » et les dépenses alimentaires aux « prix à la consommation ».

Cette diminution s'explique notamment par les progrès considérables réalisés dans les domaines de la logistique et de la transformation des denrées alimentaires, qui ont entraîné des hausses de prix. Le commerce de détail a également tiré parti du pouvoir d'achat accru des consommateurs pour augmenter ses prix. Ces dernières années, ce potentiel a diminué, de sorte que la part du franc consommé n'a que légèrement diminué, voire est restée stable (cf. illustration 1).

Encadré : Marchés Équitables Suisse vise à garantir une formation équitable des prix et une part appropriée de la valeur ajoutée pour la production, c'est-à-dire une participation équitable des producteurs agricoles aux prix à la consommation.

Illustration 1 : Part de l'agriculture dans le franc consommé

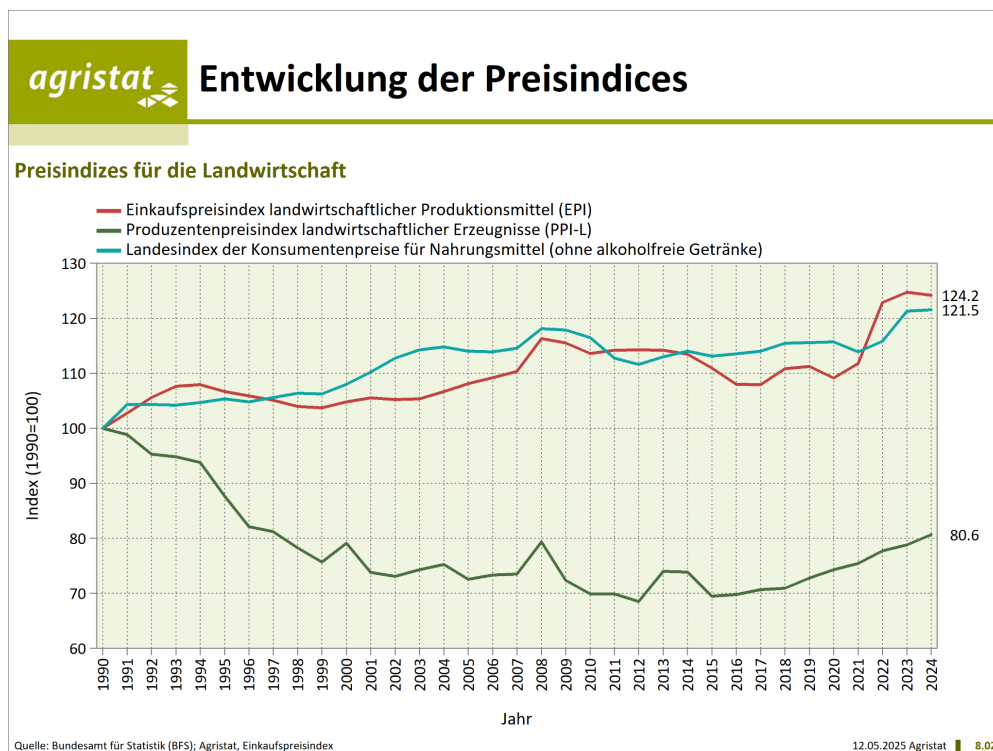


Source : Agristat/USP

À y regarder de plus près, les indices des prix pour l'agriculture évoluent de manière très différente. Alors que les prix à la production des produits agricoles ont longtemps baissé et n'ont recommencé à augmenter légèrement que ces dernières années, l'indice national des prix à la consommation des denrées alimentaires n'a cessé d'augmenter au fil des ans (figure 2). Cela montre que, rétrospectivement, l'agriculture suisse n'a pas pu profiter proportionnellement des hausses de prix. La figure 3 présente ces relations pour la période 2020-2025. Les hausses de prix des intrants agricoles (moyens de production) sont particulièrement frappantes.

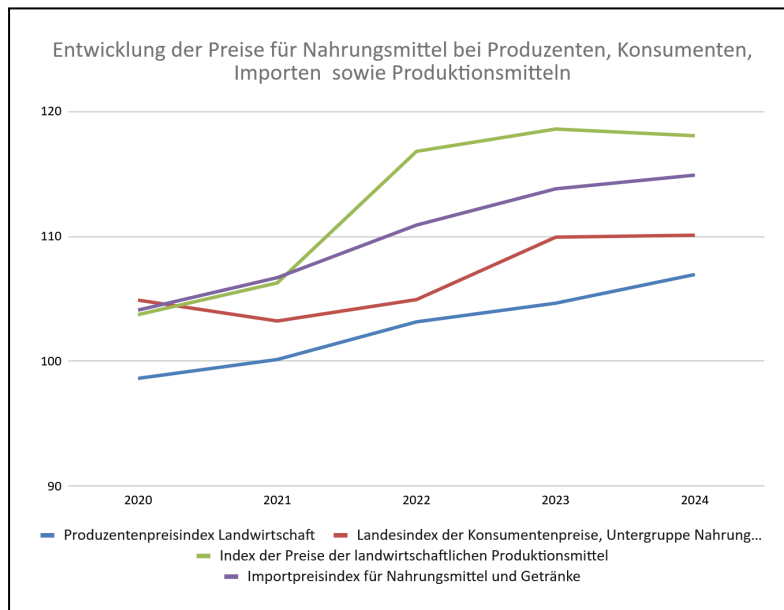
FMS l'a déjà souligné dans une analyse systémique : [Distorsions de concurrence et manque de transparence sur le marché des intrants agricoles – l'exemple des engrais et des produits phytosanitaires](#)).

Illustration 2 : Évolution différente des indices des prix pour l'agriculture



Source : OFS, Agristat

Illustration 3 : Évolution des indices des prix à la production, à la consommation et à l'importation pour les denrées alimentaires et les moyens de production agricoles



Source : OFS/Agristat

Cela confirme que l'agriculture subit une pression croissante non seulement du côté des ventes (pression sur les prix), mais aussi et surtout en amont (hausse des prix des moyens de production).

2. Influence des intrants sur le revenu

Dans les comptes agricoles, la valeur ajoutée et, en fin de compte, le revenu des exploitations résultent de la différence entre la valeur de la production (somme des recettes), qui s'élevait à environ 12,5 milliards de francs en 2025, et les consommations intermédiaires, y compris les investissements en machines et équipements, qui s'élevaient à environ 9,7 milliards en 2025 (source : Agristat). Il en résulte une valeur ajoutée nette de 2,8 milliards de francs. En raison de l'évolution positive des prix à la production (+ 1,001 milliard), la valeur ajoutée de l'agriculture a également augmenté dans l'ensemble depuis 2020 (cf. tableau 1).

Dans le même temps, les prix des consommations intermédiaires ont également augmenté de manière significative (+745 millions), c'est-à-dire des prix plus élevés pour les aliments pour animaux, les semences, la protection des végétaux, l'entretien des machines, l'énergie et d'autres biens. Il est particulièrement préoccupant que les hausses de prix massives de 2022, largement causées par des événements mondiaux (coronavirus, crise d'approvisionnement due à la guerre en Ukraine), ne soient pas revenues à leur niveau antérieur.

Marchés Équitables Suisse estime que la cause réside dans les structures du marché : les marchés des intrants sont largement dominés par des entreprises puissantes, dont beaucoup sont des groupes internationaux tels que Fenaco, Bayer, Syngenta, des groupes de machines, etc. Grâce à leur position dominante sur le marché, elles peuvent fixer leurs prix à leur guise. Les agriculteurs n'ont guère de marge de négociation ni d'alternatives.

Dans l'ensemble, la situation des familles d'agriculteurs semble désormais nettement moins favorable :

si l'on tient compte des subventions et autres réductions de rendement (par exemple, les coûts des facteurs pour le bail (terre), les intérêts (capital) et les salaires des travailleurs non familiaux (travail)), le bénéfice de l'entreprise ou la rémunération du travail des familles d'agriculteurs est resté constant (+29 millions).

Tableau 1 : Aperçu de l'évolution de la valeur de la production, des consommations intermédiaires, y compris les investissements en machines et équipements, et de la valeur ajoutée depuis 2020

		Année 2020	Année 2025*	Augmentation
Valeur de la production de l'agriculture suisse (recettes)	Milliards de CHF	11.466	12.467	+ 1.001
Consommation intermédiaire, y compris les investissements dans les machines et les biens d'équipement	Milliards de CHF	- 8.950	- 9.695	- 0.745
Valeur ajoutée nette pour l'agriculture (revenus)	Milliards de CHF	2.516	2.772	+ 0.255
Rémunération du travail des familles d'agriculteurs (y compris subventions, salaires des employés, intérêts sur le capital/terres)	Milliards de CHF	3.195	3.224	+ 0.029

Source : OFS. Remarques : *Chiffres non définitifs.

Le tableau 1 confirme que les hausses de prix du côté des ventes (+1,001 milliard) n'ont profité que dans une faible mesure aux agriculteurs (+0,255 milliard). Les trois quarts de cette augmentation ont dû être répercutés sous forme de coûts de production plus élevés sur les entreprises en amont (+0,745). Dans l'ensemble, la rémunération du travail fourni par les familles d'agriculteurs a même stagné (+0,029).

3. Évolution des prix du côté des ventes

Mesurée en termes de valeur de production, l'évolution positive des prix à la production depuis 2020 s'est traduite par une croissance globale de près de 10 % (+1,001 milliard). L'évolution a été particulièrement réjouissante sur les marchés concernés, tels que ceux du lait et de la viande (bétail de boucherie). Comme le montrent les chiffres du tableau 1, cela n'a guère amélioré la situation des revenus des exploitations (+29 millions). Cela montre clairement que les producteurs n'ont pas pu faire accepter leurs exigences de prix par les acheteurs afin d'améliorer leur situation

financière et qu'ils ont dû consacrer la quasi-totalité de l'augmentation de leurs recettes à la hausse des prix des moyens de production.

Dans l'ensemble, l'évolution des prix et des recettes par rapport aux coûts des intrants agricoles doit être considérée comme insatisfaisante. La cause est probablement en grande partie systémique (voir section 5). On peut supposer qu'en raison du manque de pouvoir de marché des agriculteurs et de leur rôle marqué de preneurs de prix, les acheteurs puissants sur le marché n'ont répercuté les avantages de prix que dans la mesure nécessaire pour éviter une nouvelle détérioration de la situation financière déjà tendue des agriculteurs.

4. Évolution de la part des producteurs dans le prix à la consommation

La part des producteurs est un autre indicateur permettant de déterminer si les producteurs peuvent s'impliquer davantage ou participer davantage au prix de vente final. Cela doit être une autre revendication de l'agriculture. Les parts des producteurs indiquées dans la figure 1 ne peuvent pas être ventilées en détail.

C'est pourquoi nous nous basons sur les chiffres du moniteur des prix, qui sont collectés depuis 2023 (source MÉS).

Selon le tableau 2, la part des producteurs a augmenté de manière réjouissante ces dernières années, en particulier pour les produits conventionnels. Elle a augmenté de 4 points de pourcentage, voire plus. Cette augmentation est particulièrement observable chez les grands distributeurs, ce qui s'explique par le fait qu'ils ont baissé les prix de nombreux produits standard au niveau de ceux pratiqués par les discounters (politique des prix bas). L'évolution des prix des produits biologiques est restée nettement plus stable (chiffres entre parenthèses). En général, les valeurs sont plus basses pour les produits animaux et transformés.

En règle générale, plus les produits sont transformés, plus la part des producteurs est faible.

La participation plus importante de l'agriculture au prix de vente final s'explique donc en grande partie par la baisse des prix à la consommation (et non par la hausse des prix à la production). Si cette évolution est réjouissante du point de vue des consommateurs, elle doit toutefois être considérée d'un œil critique du point de vue des producteurs. En effet, cela peut être considéré comme une perte de valeur ajoutée pour les denrées alimentaires de haute qualité, qui pourrait ensuite se répercuter sur les prix des produits conventionnels, labellisés et biologiques.

De plus, on ne peut exclure que, dans un deuxième temps, les prix à la production eux-mêmes soient affectés et qu'une spirale baissière des prix s'enclenche.

Bien que jusqu'à la dernière collecte de données (T3 2025), aucun désavantage notable n'ait été enregistré au niveau des prix à la production, il existe actuellement des signes évidents d'une pression croissante sur les prix. Marchés équitables Suisse a constaté des signes correspondants, par exemple sur le marché des légumes. Sur le marché laitier également, les prix à la production sont en nette baisse. Le nombre nettement accru de signalements de la part des agriculteurs sur notre [plateforme de signalement](#) MÉS confirme la tendance à la baisse des prix.

Tableau 2 : Part des producteurs par rapport aux prix à la consommation en pourcentage

		Enquête 2023	Enquête 2025	Variation
Part totale des producteurs (tous produits, bio entre parenthèses)	in %	38.0 (38.2)	42.9 (38.9)	Augmentation positive pour la production conventionnelle, en particulier chez les grands distributeurs. Cause principale : baisses de prix dans les magasins (peu de changements pour le bio).
Part des produits animaux (bio entre parenthèses)	in %	32.9 (33.1)	36.5 (34.8)	Part des producteurs plus faible en raison d'une transformation plus importante. Justification identique à celle ci-dessus.
Part des produits végétaux (bio entre parenthèses)	in %	48.2 (48.0)	55.9 (47.3)	La part des producteurs dans le secteur conventionnel a considérablement augmenté, raison identique à celle mentionnée ci-dessus.

Source : Moniteur de prix MÉS. Explications : les parts des producteurs sont basées sur des enquêtes portant sur 12 produits standard dans les catégories de prix conventionnel/label/bio et sont pondérées en fonction des parts de marché estimées des grands distributeurs et des discounters.

Tableau des parts des producteurs disponible [ici](#).

Bien que l'augmentation des parts des producteurs soit en principe réjouissante et que les prix à la production aient été globalement stables, voire positifs, ces dernières années, Marchés équitables Suisse est très préoccupé : d'une part, la participation plus importante des producteurs a été « achetée » dans la plupart des cas par des prix de vente plus bas, ce qui signifie que le potentiel de création de valeur des denrées alimentaires de haute qualité est utilisé de manière inefficace, voire détruit. D'autre part, la politique de prix bas lancée par divers détaillants pourrait exercer une pression supplémentaire sur les prix à la production dans une prochaine phase, dont les produits labellisés et biologiques pourraient également être affectés.

5. Conclusion et revendications de Marchés Équitables Suisse

Les statistiques des prix présentées dans les sections 1 à 4 illustrent clairement la situation suivante : ces dernières années, l'agriculture a été confrontée à une augmentation significative des coûts des intrants, sans pour autant pouvoir répercuter ces coûts supplémentaires sur les prix pratiqués auprès des acheteurs afin d'améliorer la situation globale.

Pour Marchés Équitables Suisse, cette situation est aggravée par des raisons systémiques et structurelles, tant en amont qu'en aval :

- **Manque de pouvoir de marché des agriculteurs** (très nombreuses exploitations agricoles, mais peu de grands fournisseurs de moyens de production et également du côté des ventes (structures oligopolistiques) : les entreprises puissantes sur le marché peuvent fixer les prix, les agriculteurs n'ont guère de marge de négociation.
- **Absence d'alternatives** : il existe des dépendances : pour de nombreux moyens de production, il existe des dépendances techniques ou juridiques (semences brevetées, produits phytosanitaires homologués, machines spécialisées). Du côté des ventes, il existe également des dépendances, car souvent seuls trois canaux sont disponibles : Migros, Coop et des tiers (Fenaco, restauration). Changer de fournisseur est souvent coûteux, voire impossible.
- **Rôle de preneur de prix de l'agriculture** : les structures de marché existantes font que les agriculteurs sont des preneurs de prix tant pour les moyens de production que pour la vente. L'augmentation des coûts ne peut pas être simplement répercutée.
- **Écart entre les coûts et les prix** : les prix des moyens de production augmentent souvent plus rapidement que les prix à la production, ce qui affecte particulièrement les revenus de l'agriculture. Cela confirme la double pression exercée sur l'agriculture, tant en amont qu'en aval.
- **Passivité des autorités de la concurrence** : bien que les marchés agricoles et alimentaires soient dominés par des structures oligopolistiques, les autorités de la concurrence ne sont guère actives. Les pratiques présumées abusives des entreprises puissantes sur le marché sont ainsi tolérées et favorisées.

Les raisons structurelles sont d'une part liées au marché et voulues politiquement (petit marché cloisonné, protection douanière élevée, absence d'alternatives). D'autre part, diverses recherches ont montré que les entreprises puissantes sur le marché exploitent délibérément ces structures de marché et en tirent profit (abus de structure de marché). Pour Marchés Équitables Suisse, la situation est préoccupante, car les pratiques commerciales anticoncurrentielles gagnent souvent en importance.

Revendications :

Pour Marchés Équitables Suisse, les revendications suivantes peuvent en être déduites :

Revendications à l'égard des responsables politiques et des autorités :

1. **La Comco doit examiner les marchés** : les autorités de la concurrence doivent utiliser leurs instruments d'enquête existants et être chargées de mener des enquêtes sectorielles. L'objectif est d'analyser les problèmes structurels de concurrence dans certains secteurs, sans qu'il soit nécessaire d'avoir des soupçons concrets d'infraction (intervention politique déposée : 24.4590).

2. **Constituer un contre-pouvoir** : Le droit des cartels doit permettre aux producteurs de développer un « contre-pouvoir » vis-à-vis de leurs fournisseurs (stades en amont) et de leurs acheteurs fortement concentrés (stades en aval), afin d'avoir une réelle chance d'obtenir des prix équitables (intervention politique déposée : 24.3206).
3. Renforcer l'observation des prix en amont et en aval : l'Office fédéral de l'agriculture observe les marchés tout au long de la chaîne de valeur, de la production à la transformation, en passant par le commerce de gros et de détail. L'observation des prix en amont est aujourd'hui pratiquement inexistante et doit être considérablement renforcée. Il convient également de garantir une plus grande transparence en aval, en particulier dans le domaine des labels et des produits biologiques.
4. Introduire un service de signalement/médiation : tous les acteurs de la chaîne de valeur doivent avoir la possibilité de signaler les pratiques commerciales déloyales à un service qui garantit leur anonymat. Le Conseil fédéral doit remédier à la situation actuelle insatisfaisante en élaborant un concept efficace permettant aux exploitations agricoles et artisanales de signaler les pratiques commerciales déloyales tout en préservant leur anonymat.

Exigences pour les entreprises et les acteurs du marché :

1. **Transparence concernant la part des producteurs** : la fixation des prix dans le commerce de détail manque de transparence. L'indication de la part des producteurs agricoles dans le prix de vente permet une plus grande transparence et une meilleure visibilité quant à la rémunération équitable des producteurs agricoles. Les détaillants doivent indiquer aux consommateurs quelle part du prix des denrées alimentaires revient aux agriculteurs suisses.
2. **Les entreprises influentes sur le marché assument la responsabilité du changement** : c'est à la fin de la chaîne de valeur que l'on détermine ce qui sera produit au début de la chaîne et à quel prix. La grande responsabilité du commerce de détail ne peut être rejetée uniquement sur les consommateurs. Cela concerne notamment les aspects liés à la durabilité, y compris l'équité. Si les mesures volontaires ne portent pas leurs fruits, des accords de performance contraignants doivent être imposés par les pouvoirs publics afin de donner du poids aux stratégies politiques (intégrer les accords de performance dans la PA 2030+).
3. **Pas de destruction de valeur ajoutée** : avec une politique de prix bas (y compris des promotions à prix cassés), les détaillants souhaitent attirer les clients dans leurs magasins et gagner des parts de marché. Les réductions de prix à un niveau plancher sont généralement tout à fait inutiles et constituent une « destruction de valeur ajoutée » pour les produits nationaux de qualité. Les entreprises doivent accorder aux producteurs une plus grande part du prix de vente final en augmentant les prix à la production plutôt qu'en réduisant principalement les prix à la consommation.